

COMMISSION PERMANENTE DU 18 SEPTEMBRE 2019**Rapport n° CP 2019-404****Ajustements de dotations 2019-2020 et 2018-2019 des aides sociales aux lycéens et élèves post-bac et complément 2018 de l'aide à l'introduction biologique dans les restaurations scolaires****AMENDEMENT**

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

« Article 14 : maintenance des « Manuels pédagogiques numériques » »

- *Crée un fonds d'intervention à hauteur de 2 millions d'€ pour la maintenance des manuels pédagogiques numériques qui aura pour objet de prendre en charge la gestion de tous les problèmes relatifs à la casse, le vol, la perte, la résolution de problèmes techniques (accès Wifi, téléchargement des manuels...). Il sera géré par des équipes d'informaticien-ne-s, personnels région, une pour chaque département francilien.*
- *Établit, dès janvier 2020, un état des lieux des problèmes rencontrés à l'usage de ces ordinateurs/tablettes. Ce document fera l'objet d'une présentation à la première commission thématique éducation de 2020 et permettra d'ajuster le dispositif en fonction des remontées du terrain.*

Exposé des motifs**METTRE EN PLACE UNE MAINTENANCE INFORMATIQUE
DES ORDINATEURS ET TABLETTES SCOLAIRES NUMERIQUES DANS LES LYCEES**

Dès mai dernier, le groupe Front de gauche avait mis en garde l'exécutif régional des insuffisances du dispositif mis en place dans le cadre de la délivrance des tablettes numériques.

La réalité s'avère bien plus laborieuse. Aux problèmes informatiques s'ajoutent des complications techniques et organisationnelles qui n'ont pas sues ou voulues être anticipées comme les difficultés d'accès au wifi (quasi inexistantes dans les lycées), difficultés d'installation des manuels sur les tablettes, mais aussi le manque de prises électriques pour recharger les appareils informatiques dont les batteries se déchargent rapidement.

Délivrer un ordinateur/tablette à chaque élève n'a de sens que si des mesures de maintenance sont mises en place et si les établissements sont adaptés. Chacun sait qu'un outil informatique se caractérise d'abord par les problèmes techniques récurrents qu'il génère mais aussi par la casse, la perte ou encore le vol...

Dans la mesure où les services de maintenance informatique qui existaient dans les lycées avant que la droite régionale ne choisisse de les supprimer ne sont plus en capacité de répondre à ces demandes et besoins, qui va gérer ces problèmes ? Qui sera l'interlocuteur des élèves au sein des établissements ? Quelles seront les solutions proposées ? Comment seront aidées les familles dans l'incapacité financière d'effectuer les réparations sans lesquelles les élèves se retrouveront dans une situation rendant difficile leurs apprentissages ?

La charge financière ne doit pas revenir aux seuls parents. Nombre d'entre eux n'auront pas les moyens financiers de procéder aux réparations. De la même façon, les équipes pédagogiques et administratives ne pourront, ni ne devront intervenir car elles ne sont pas qualifiées pour le faire.

Sans service de maintenance informatique, l'offre régionale devient bancal et inappropriée. Il est donc urgent de mettre en place un tel service dans chacun des 8 départements. Deux millions d'euros permettraient de créer 8 équipes de maintenance, une par département, chacune composée de 7 personnes.

Céline MALAÏSÉ